

Doctorat à l'international : Cotutelle et Codirection

[Read the page in English\(https://svsae.ed.uca.fr/joint-phd-programmes\)](https://svsae.ed.uca.fr/joint-phd-programmes)

La coopération internationale au doctorat sous sa forme ultime consiste en encadrement de thèse par deux universités étrangères. L'UCA propose aux doctorants qui souhaitent bénéficier d'un encadrement de deux universités le choix entre la **cotutelle** et la **codirection** de thèse. Les deux programmes favorisent la mobilité des doctorants en développant la coopération scientifique entre équipes de recherche française et étrangère.

Quelle est la différence entre les deux programmes et lequel faut-il choisir ?

Cotutelle est un programme de collaboration universitaire binationale établi par le biais d'un accord bilatéral pour encadrer la recherche d'un doctorant. Le doctorant en cotutelle mène ses recherches dans les deux universités sous la responsabilité et la direction conjointe de deux encadrants. La cotutelle donne lieu à une soutenance orale unique dans l'une ou l'autre université, selon une entente préalable, avec la présence des membres du jury des deux établissements et récompense l'étudiant de deux diplômes (l'un délivré par l'UCA et l'autre par l'université partenaire).

Les procédures et les règles sont celles du Doctorat français et celles du Doctorat dans le pays partenaire. Les deux universités reconnaissent la validité de la cotutelle mise en place et celle du diplôme soutenu (grade de Docteur pour l'université française et diplôme équivalent pour l'université étrangère). Chaque diplôme porte alors la mention du diplôme spécifique à chaque établissement, mentionne le fait que la thèse a été faite en cotutelle et précise le nom de l'établissement partenaire.

Un accord-cadre ou un accord spécifique entre les établissements peut venir assouplir les conditions du bon déroulement de la thèse.

Le doctorant en cotutelle doit :

- Être inscrit simultanément dans les deux universités chaque année ;
- Effectuer ses recherches dans les deux pays de la cotutelle selon des modalités établies par une convention
- Venir effectuer ses recherches au minimum une année entière à l'UCA

- Pouvoir subvenir correctement à ses besoins lors de son séjour en France et à l'étranger

Codirection internationale de thèse s'établit entre deux universités pour assurer conjointement le suivi de ses travaux de recherche par deux directeurs appartenant à deux universités différentes. Le doctorant en codirection de thèse s'inscrit dans une seule université, s'acquitte des droits d'inscription dans celle-ci chaque année et reste sous la responsabilité du directeur de son université. La codirection donne droit à un seul diplôme de doctorat délivré par l'université d'origine.

La préparation de la thèse peut s'effectuer par périodes alternatives dans chacun des deux établissements partenaires. Cette durée est répartie par le doctorant en accord avec ses deux directeurs de thèse en fonction des exigences scientifiques et des conditions de préparation de la thèse.

ATTENTION : Contacter Mme [Elia SHARMAZANOVA](mailto:ri-ced%2Edred%40uca%2Efr) pour tout renseignement complémentaire.

<https://svsae.ed.uca.fr/cotutellet-et-codirection>(<https://svsae.ed.uca.fr/cotutellet-et-codirection>)